

**République Française
Département 43**

**Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 0

**Date de convocation : 02/06/2026
Date d'affichage : 02/06/2026**

N° 2026_ 06-09-04

Séance du 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Alain Rolland, Isabelle Roussel

Absent : Marine Lemoine

Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : augmentation du temps de travail du poste de secrétaire général de mairie

VU le Code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale

Vu la délibération du 24 octobre 2024 créant le poste permanent de secrétaire de mairie contractuel à raison de 11 heures/semaine

Madame le maire expose au conseil que la durée du travail du poste de secrétaire est insuffisant pour absorber la charge croissante de travail et qu'il est nécessaire de la porter à 12 heures par semaine, réparties en 3 fois 4 heures, pour assurer l'efficacité du service.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :

- de porter la durée hebdomadaire du travail du poste de secrétaire général de mairie à 12 heures
- dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de la commune

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 9 juin 2026

